



D.A.

H3
1939



K 88882



Aurillac le 7 Aout 1939

Monsieur le Prefet,

J'ai l'honneur de vous en remercier de vous
bien me delivrer un passeport pour me rendre à
Geneve et à Londres.

Inclus deux exemplaires de ma photographie ainsi
le visa de la poste constatant le versement de la
somme de 38 frs 50 montant du droit de timbre.
Le versement a été effectué au Compte Courant
N° 1202 Clermont Ferrand du Regisseur des
des Services des Etrangers de la Prefecture
de Aurillac.

Reuillez agréer, Monsieur le Prefet, l'assurance
de mes sentiments tres distingués

Clément Ferrant

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
RÉCÉPISSÉ DU MANDAT N° 524

Montant du mandat.....	38 50
Droit.....	15
Taxe d'expédition et factage.....	39 25
Total	92 75

Le expéditeur peut indiquer et dessous
le nom et l'adresse du destinataire.

AC TON

8-62
* 6

Epaisseur
Taille : 1,85
Cheveux : chatain clair
Yeux : clair
Front : large
Nose : moyenne
Lèvres : fort
Bouche : fine
Barbe : rasée
Menton : épaissi
Visage : oval
Teint : coloré

Nom : Boyer Guy Robert Félix
né à Gerdeville le 12 novembre
du Ruisseau 4° 9 le 12 novembre
1911
Profession : avocat
Justif de voyage : Touris au
nationalité : français d'origine
Filiation : fils de Vidal Marie Thérèse
et de Boyer Félix-Claude

Déclaration particulière : néant.

Le Commissaire de Police
Sousigné, certifie exact
état civil et nationalité

Le Maire d'Aurillac
certifie exact, état civil
et nationalité sus mentionnés

Mentions à dossier
Vu et transmis à Monsieur
le Préfet du Cantal
avis favorable
Aurillac le 18 1939
Commissaire de Police,

